

QUESTIONS ET RÉPONSES CORRECTES POUR L'EXAMEN DE CATÉGORIE A1/A3 BELGIQUE

Comprend un ensemble d'exemples de questions officielles avec les bonnes réponses.

Si vous souhaitez vous préparer de manière optimale à votre examen, procurez-vous la collection complète avec plus de 500 questions d'examen – y compris des explications détaillées sur les bonnes réponses. Disponible dès maintenant sur:

<https://dronebrevet.be/product/examen-drone-brevet-a1-a3-belgique-questions-reelles-reponses-officielles-explications-autorisees-dgta/>

1. Peut-on légalement piloter un UAS sans attestation d'assurance ?

- a. Non, jamais.**
- b. Oui, mais uniquement en situation d'urgence.
- c. Oui, mais uniquement si l'on survole des zones inhabitées.
- d. Oui, si l'on dispose d'une copie numérique sur son smartphone.

Explication: La réglementation européenne impose l'obligation d'une assurance adéquate en responsabilité civile pour la quasi-totalité des UAS. Aucune dérogation n'est prévue pour les situations d'urgence ou le type de zone survolée. Par conséquent, opérer un UAS sans la couverture d'assurance requise est toujours illégal, et le pilote doit être en mesure de présenter l'attestation d'assurance lors d'un contrôle.

2. Le montant de la prime pour l'ASSURANCE de responsabilité civile pour les dommages aux tiers...

- a. Varie en fonction du type d'opérations que l'on déclare vouloir effectuer avec l'UAS.**
- b. Peut être décidé de manière autonome par le pilote-à-distance.
- c. A un montant fixe établi par la DGTA.
- d. Dépend de l'âge et de l'expérience du pilote-à-distance.

Explication: Le coût de la prime d'assurance est déterminé par la compagnie d'assurance sur la base de l'évaluation du risque. Par conséquent, il varie principalement en fonction du type d'opérations que l'on compte effectuer, car des opérations différentes comportent des niveaux de risque différents. Des opérations plus complexes ou dans des scénarios critiques auront un coût plus élevé que celles à faible risque.

3. **Est-il possible de survoler des RASSEMBLEMENTS DE PERSONNES avec un UAS ?**
- a. Oui
 - b. Non**
 - c. Uniquement pour filmer des manifestations sportives
 - d. Oui, si le drone pèse moins de 250 g

Explication: Le règlement européen interdit le survol de rassemblements de personnes dans la catégorie 'Ouverte' pour des raisons de sécurité. Cette interdiction s'applique à toutes les opérations de cette catégorie, même celles avec des drones de moins de 250g. Le survol n'est autorisé que dans des catégories supérieures, comme la 'Spécifique', et nécessite une autorisation d'exploitation spécifique de l'autorité compétente.

4. **La caractéristique principale de la catégorie OUVERTE est de présenter les risques les plus faibles.**
- a. Faux.
 - b. Vrai.**
 - c. Vrai, étant donné qu'il s'agit d'opérations de nature récréative.
 - d. Faux, le risque est le même dans toutes les catégories.

Explication: La catégorie Ouverte regroupe les opérations aériennes considérées à faible risque, qui ne nécessitent pas d'autorisation préalable de l'autorité compétente. Cette classification est basée précisément sur le niveau de risque, qui est le plus bas par rapport aux catégories Spécifique et Certifiée. Les opérations en catégorie Ouverte ne sont pas exclusivement de nature ludique, mais peuvent aussi être professionnelles.

5. **Est-il obligatoire pour les exploitants d'UAS de s'enregistrer auprès de la DGTA et d'apposer leur numéro d'exploitant sur l'UAS ?**
- a. Oui**
 - b. Non
 - c. Ils doivent s'enregistrer auprès de la DGTA mais n'ont pas l'obligation d'apposer le numéro d'exploitant sur l'UAS.
 - d. L'obligation n'existe que pour les exploitants de la catégorie 'spécifique'.

Explication: L'enregistrement de l'exploitant sur la plateforme droneguide.be et l'apposition du numéro d'exploitant correspondant (souvent via un QR code) sur le drone sont obligatoires pour la quasi-totalité des exploitants d'UAS. L'obligation s'applique à toute personne qui opère un drone de plus de 250g ou, quelle que soit la masse, si celui-ci est équipé de capteurs pour la collecte de données personnelles comme une caméra.

Si vous souhaitez vous préparer de manière optimale à votre examen, procurez-vous la collection complète avec plus de 500

questions d'examen – y compris des explications détaillées sur les bonnes réponses. Disponible dès maintenant sur:

<https://dronebrevet.be/product/examen-drone-brevet-a1-a3-belgique-questions-reelles-reponses-officielles-explications-autorisees-dgta/>